

Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal



Formation des points focaux nationaux de l'OIE sur le bien-être animal.

**9 - 11 novembre 2010.
Addis Abeba. Éthiopie.**

Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique.



Séminaire régional financé par l'OIE et l'Union Européenne (Commission Européenne) dans le cadre du programme de la DG SANCO BTSF - Afrique "Une meilleure formation pour des aliments sains".



Formation des points focaux nationaux de l'OIE pour le bien-être animal.

9 - 11 novembre 2010.

Addis Abeba, Éthiopie.

Rapport du séminaire.

Séminaire régional financé par l'OIE et l'Union
Européenne (Commission Européenne) dans le cadre du programme de la DG-SANCO BTSF
Afrique 'Une meilleure formation pour une alimentation plus saine'.

Décembre 2010.

Organisation Mondiale de la Santé Animale OIE

12, rue de Prony
75017 P A R I S
FRANCE

www.oie.int

oie@oie.int

Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique

Parc de Sotuba
P.O. BOX 2954
BAMAKO
MALI

www.rr-africa.oie.int

rr.africa@oie.int

Représentation Sous-Régionale pour l'Afrique de l'Est
et la Corne de l'Afrique

P.O. BOX 30786
NAIROBI 00100
KENYA

www.rr-africa.oie.int

TABLE DES MATIERES

SEANCE D'OUVERTURE.

Allocution de bienvenue du Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique.

Allocution de bienvenue du Représentant Sous-Régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique.

Discours d'ouverture du Ministre d'État pour le Ministre de l'Agriculture.

SESSION 1 : Structure et fonctionnement de l'OIE.

Présentation générale de l'OIE. Dr Abdoulaye Bouna Niang.

La bonne gouvernance et l'évaluation des services vétérinaires (L'outil PVS de l'OIE, l'analyse des écarts). Dr Daniel Bourzat.

Rôle et responsabilité des délégués et des points focaux. Dr Walter Masiga.

Droits et responsabilités des points focaux sur le bien-être animal. Dr Marosi Moloso.

Standards de l'OIE pour le bien-être animal. Dr Sarah Kahn.

Discussions.

SESSION 2 : Mise en pratique des normes de l'OIE.

Stratégie régionale, exemple de l'AFEO. Dr Sarah Kahn.

Travail des commissions régionales et des représentations régionales – interaction avec les services vétérinaires. Dr Walter Masiga.

Travail des ONG dans l'appui de la mise en place des normes du bien-être animal de l'OIE. Dr Nick de Souza.

Travail des organisations de producteurs dans le soutien à la mise en place des standards de l'OIE. Dr Abbas Sheikh Mohammed du Kenya Livestock Marketing Council.

Transport des bovins et moutons par voie maritime sur de longues distances. Dr Jean Paul Girot.

Expérience de l'Éthiopie. Dr Berhe Gebreegziabher.

Expérience en Tanzanie. Dr Issak Luambano.

Expérience de la Tunisie. Contrôle de la population de chiens errants. Dr Malek Zrelli.

Le bien-être animal dans les écoles vétérinaires en Afrique. Pr Serge Bakou.

Expérience de la Tanzanie. Dr Stanslaus Kagaruki.

Discussions.

SESSION 3 : Rapports des groupes de travail.

Groupe francophone.

Groupe anglophone.

CEREMONIE DE CLOTURE.

Dr Abdoulaye Bouna Niang, Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique.

Dr Walter Masiga, Représentant Sous-Régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique.

Dr Berhe Gebreegziabher, Délégué OIE de l'Éthiopie.

ANNEXE : Résultats du questionnaire envoyé aux délégués OIE en préparation du séminaire.

**ALLOCUTION DE BIENVENUE
DU REPRESENTANT REGIONAL DE L'OIE POUR L'AFRIQUE
Dr Abdoulaye Bouna Niang.**

Dans son discours d'ouverture, le Représentant Régional a remercié le gouvernement et le peuple éthiopien.

Il a exprimé le souhait pour l'Afrique d'une amélioration des conditions de vie des plus pauvres.

Il a rappelé que le bien-être animal fait parti de la santé animale et qu'à la demande des États membres de l'OIE en 2000, l'OIE, reconnu par l'OMC comme organe normatif sur les questions liées à la santé animale, a développé les premières normes sur le bien-être animal.

Le bien-être animal est un sujet complexe avec des implications culturelles, politiques, techniques et économiques.

Les éleveurs en tiennent de plus en plus compte car un animal bien traité produit mieux, en quantité et en qualité.

Dans les pays avancés, le bien-être animal est une demande des consommateurs. Le fait de le prendre en compte apporte une plus-value économique importante à un produit.

Le bien-être animal fait partie des concepts de l'éthique vétérinaire et exige des spécialistes pour son enseignement et son application.

L'OIE a choisi trois centres collaborateurs Italie, Nouvelle Zélande/ Australie, Chili/ Uruguay pour conduire les recherches nécessaires à ses besoins de normalisation.

En Afrique, la 2ème conférence mondiale sur le bien-être animal s'est tenue en Égypte en 2009.

Le niveau global de la pauvreté a reculé en Asie, mais en Afrique il a plutôt augmenté.

L'Afrique est en retard dans le contrôle des maladies animales. Ces dernières appauvrissent les éleveurs, jouent sur la sécurité sanitaire des aliments et limitent l'accès aux marchés régionaux et internationaux. Il faut s'attaquer à ces maladies animales et au bien-être animal dont les règles se codifient année après année.

L'OIE considère qu'il faut créer dans chaque État membre la capacité de diagnostiquer les maladies et de lutter contre. Cette capacité fait partie de la bonne gouvernance.

En matière de bien-être animal, les objectifs défendus par l'OIE sont de moderniser les règles du bien-être animal dans les pays membres, de mettre les services vétérinaires en conformité avec ces normes adoptées par les 177 États membres et enfin, d'harmoniser les législations au niveau régional.

**ALLOCUTION DE BIENVENUE
DU REPRESENTANT SOUS-REGIONAL DE L'OIE POUR L'AFRIQUE DE L'EST ET LA
CORNE DE L'AFRIQUE
Dr Walter Masiga.**

Le Représentant Sous-Régional informe l'assistance que la représentation sous régionale de l'OIE à Nairobi est un bureau récemment constitué et ce premier séminaire est le premier qu'elle organise. La décision de le tenir en Éthiopie n'est pas le fruit du hasard car le pays abrite une des plus grandes populations de bovins avec 51,8 millions de têtes. Depuis 1985, Éthiopie n'a le plus de foyers de peste bovine et cette éradication s'est faite en très peu de temps. L'Éthiopie a ainsi été déclarée très tôt indemne de peste bovine par l'OIE.

**DISCOURS D'OUVERTURE DU SEMINAIRE PAR LE MINISTRE D'ETAT POUR LE
MINISTRE DE L'ARICULTURE
SE Ato Wondirad Mandefro.**

Dans son allocution d'ouverture de ce séminaire, le Ministre rappelle que le bien-être animal est un sujet transversal entre la santé animale, l'agroindustrie, la sécurité sanitaire des aliments, la qualité des aliments et le commerce.

L'Éthiopie a la plus grande population animale domestique et sauvage d'Afrique avec 51,8 millions de bovins, 63 millions de moutons et de chèvres, 6,4 millions de chevaux, 2,3 millions de dromadaires, sans parler des autres espèces. Ce cheptel représente 30 pour cent du PNB. Les populations d'Éthiopie vivent de l'élevage et de ses produits. L'élevage est véritablement un capital sur pied.

Au plan du commerce, l'Éthiopie a un rôle majeur en terme d'exportation et doit rester vigilante pour ce qui concerne le bien-être animal car ses partenaires veulent des animaux en bonne santé et avec une belle conformation.

La maltraitance des animaux s'exprime de façon variée : transport dans des conditions inadaptées, contrôle des chien errants inacceptable, mise à mort inhumaine à l'abattoir, logement des animaux inadapté dans les fermes.

Pour cela, le Ministre rappelle qu'il insiste pour que, dans son administration, le bien-être animal soit une constante dans les programmes de travail.

L'OIE a pris le bien-être animal en considération, en particulier, des règles sont incluses dans le code terrestre.

Il rappelle que son pays contribue financièrement annuellement au fonctionnement de l'OIE et que le délégué éthiopien de l'OIE est le président de la commission régionale de l'OIE pour l'Afrique. Il se dit honoré que L'OIE ait choisi Addis Abeba pour tenir ce premier séminaire africain sur le bien-être animal.

Il invite les participants à visiter l'Éthiopie et à profiter de son hospitalité, et recommande Debre Zeit avec la plus ancienne université vétérinaire du pays, le NVI (National Veterinary Institute), le PANVAC de l'Union Africaine, l'institut technologique pour le lait et la viande.

Enfin, il encourage les participants à participer activement à ce séminaire et attend les délibérations avec impatience afin de les mettre en pratique dans ses services.

Il se dit heureux de voir le nombre de représentantes féminines, indiquant que l'Afrique change et que les femmes prennent leur place.

Il prononce l'ouverture officielle du séminaire.

SESSION 1

Présentation de l'OIE

Présentation générale de l'OIE. Dr Abdoulaye Bouna Niang.

L'ensemble de l'organisation est présenté : structure administrative et technique, commissions, groupes de travail, groupes ad hoc, représentations régionales, centres collaborateurs et laboratoires mondiaux de référence ...

La bonne gouvernance et l'évaluation des services vétérinaires (L'outil PVS de l'OIE, l'analyse des écarts). Dr Daniel Bourzat.

L'outil d'évaluation des services vétérinaires, dit outil PVS pour "performance, vision et stratégie", est présenté aux points focaux nationaux pour le bien-être animal. Les objectifs développés pour les évaluations des services vétérinaires sont mentionnés. Les principes de l'évaluation (qui n'est pas un audit) repose sur l'examen de 46 compétences critiques qui sont une traduction plus opérationnelle des chapitres 3.1. (Les services vétérinaires) et 3.2. (Évaluation des services vétérinaires) du code zoo-sanitaire pour les animaux terrestres.

Le déroulement complet de la mise en place d'une mission d'évaluation est détaillé depuis la demande officielle volontaire faite par le délégué national au Directeur Général de l'OIE jusqu'au rapport définitif confidentiel. La confidentialité est respectée jusqu'à ce que le pays en décide autrement.

Le bilan des demandes officielles, des missions réalisées, des missions en suspens depuis la mise en place du processus est présenté.

L'évaluation PVS est reconnue par les donneurs internationaux.

Ensuite, le processus PVS dans son ensemble est présenté sur un schéma depuis le diagnostic (évaluation des services vétérinaires), la prescription (l'analyse des écarts), le traitement (plan stratégique, modernisation de la législation, partenariat public-privé, investissements, projets, formation vétérinaire, laboratoires). Et enfin, les missions de suivi de l'avancée de la mise aux normes complète des services vétérinaires.

Le détail sur ce qu'est l'analyse des écarts est fourni. L'origine du processus est rappelé ainsi que la finalité pour le bénéfice d'un pays. Le processus est naturellement adapté à la spécificité et au niveau d'avancement d'un pays pour ce qui concerne sa conformité aux lignes directrices de l'OIE.

Cette analyse des écarts vise à confirmer les priorités de modernisation des services vétérinaires du pays, à identifier les coûts de cette modernisation, à faciliter la préparation d'un plan d'investissements et, dans certains cas, elle permet de revoir le plan stratégique d'un pays.

Le bilan des missions relatives à l'analyse des écarts est présenté. Sur ce point, l'OIE est en retard

essentiellement par manque d'experts qu'il faut encore former. Toutefois, pour ce qui concerne ces missions, l'Afrique est en avance sur le reste du monde.

Les missions relatives à la législation vétérinaire sont abordées en fin d'exposé.

Les lignes directrices, disponibles en ligne, sont présentées dans leur ensemble par l'orateur.

http://www.oie.int/fr/oie/organisation/F_Guidelines_Vet%20Leg_%20July%202009.pdf

Les missions sont prévues pour améliorer la législation vétérinaire d'un pays. Elles ont pour objectifs la clarification des besoins et la définition des conditions dans lesquelles l'amélioration peut être faite. Objectifs, résultats attendus, déroulement d'une mission... sont détaillées pour une bonne compréhension par les participants.

L'exposé sur ce point se termine par un bilan chiffré. L'OIE est en retard sur les demandes de missions exprimées par les pays par manque d'experts dans ce domaine et que l'OIE veut former et accréditer.

Rôle et responsabilité des délégués et des points focaux.

Dr Walter Masiga.

Le délégué.

L'orateur détaille les règles de nomination du délégué national, sa responsabilité face à l'OIE et devant son État. Il est le seul interlocuteur de l'OIE.

Ses droits et ses responsabilités sont indiqués. Il a le droit de vote et a le pouvoir de représenter son pays. Il doit garantir le paiement de la contribution financière de son pays au fonctionnement de l'OIE, effectué trois fois par an vers le siège parisien de l'OIE.

En santé animale, il a la responsabilité d'informer la communauté internationale conformément aux dispositions du code de l'OIE. La législation de la santé animale dans son pays doit prendre en compte les règles de l'OIE.

Il s'assure que les services vétérinaires sont conformes aux standards de l'OIE.

Les points focaux nationaux.

Les règles de nomination par les délégués sont rappelées par l'orateur. Il existe des points focaux dans six domaines plus un nouveau relatif à la communication.

Les termes de référence des points focaux sont l'objet d'une diapositive, ainsi que la présentation des activités des points focaux, sous l'autorité du délégué national.

En matière de notification des données en santé animale, le point focal correspondant doit s'assurer de l'exhaustivité de la déclaration. Il est bon que ce point focal soit épidémiologiste par exemple.

L'orateur mentionne l'intérêt de se tenir en réseau entre points focaux, comme par exemple pour les maladies aquatiques. De même pour le bien-être animal. En sécurité sanitaire des aliments, les responsabilités sont les mêmes, idem pour la faune sauvage ...

Au bilan, le point focal doit informer le délégué pour qu'il puisse transmettre à l'OIE les éléments importants, dialoguer avec les autorités et préparer des commentaires pour le délégué.

Droits et responsabilités des points focaux sur le bien-être animal.

Dr Marosi Moloso.

L'oratrice indique à l'assistance que sept normes relatives au bien-être animal ont été adoptés en 2005 à Paris, lors de l'assemblée mondiale des délégués.

Elle insiste sur la notion de responsabilité commune à tous les points focaux, y compris le point focal pour le bien-être animal, et la nécessité de travailler en réseau et qu'au final, les points focaux

pour le bien-être animal doivent travailler avec les délégués des pays.

Standards de l'OIE pour le bien-être animal.
Dr Sarah Kahn.

L'oratrice apporte les éléments de précision suivants : Au siège de l'Organisation à Paris, le bien-être animal est géré par le service du commerce international. Probablement car les effets, les enjeux du bien-être animal sont très liés au commerce international. Idem pour la sécurité sanitaire des aliments et son lien avec le commerce international.

Le bien-être animal ne figure pas dans l'accord SPS de l'OMC. Lorsqu'il va exister un différent entre deux pays qui sera porté à l'OMC sur le bien-être animal, il sera jugé selon les termes de l'accord TBT et non selon l'accord SPS.

Le bien-être animal n'est pas directement lié à la santé animale et humaine. Si le lien bien-être animal ayant un effet en santé animale est établi, le lien inverse n'est pas évident.

La relation entre bien-être animal et santé animale explique cependant l'implication de l'OIE car il se présente comme chef de file de la santé animale. L'OIE se doit donc d'être chef de fil sur le bien-être animal.

La commission du code zoo-sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres établit des normes en relation avec le bien-être animal des animaux terrestres.

Pour les animaux aquatiques, il existe quelques normes dans le code aquatique et la commission aquatique s'en occupe également.

Pour l'OIE, la chronologie des événements ayant permis de développer la notion de bien-être animal a été la suivante :

2000 : 1ère reconnaissance comme priorité stratégique par le 3ème plan stratégique de l'OIE.

2003 : adoption des principes généraux.

2005 : adoption des premières normes sur le transport, l'abattage et les sacrifices sanitaires pour les bœufs.

2008 : 2ème conférence mondiale pour la mise en place des normes.

2009 : adoption de nouveaux standards (chiens errants, poissons d'élevage).

2009 : bien-être du bétail dans les systèmes d'élevage, bovins puis poulets de chair.

2010 : poissons d'élevage, étourdissement et abattage des poissons. Normes sur animaux en recherche et pour les besoins liés à l'éducation.

Voir chapitre 7.1. code zoo-sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres pour la définition de l'OIE adoptée par les délégués. La définition est liée à la situation de l'animal. La définition particulièrement longue car liée à des approches techniques, culturelles, religieuses ...

Normes sur le transport.

Par terre essentiellement.

Chapitres 7.2. et 7.3. du code zoo-sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres. Importance de comprendre le comportement des animaux pour diminuer le stress et renforcer la compétence des personnes en charge.

Les responsabilités des uns et des autres sont exprimées (propriétaires, transporteurs, autorités compétentes, vétérinaires sur le terrain (abattoir, marché)

Des exigences sur la documentation accompagnant les animaux en déplacement existent. Idem pour le type d'installation pour l'embarquement et le débarquement.

Normes sur l'abattage des animaux.

Chapitre 7.5. du code zoo-sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres.

Sont décrits la manipulation des animaux et leur mouvement, leur mise à mort, la conception des lieux d'abattage et leur maintenance, la gestion des femelles pleines, l'étourdissement, la saignée, les méthodes inacceptables

Normes sur l'abattage pour des besoins de contrôle des maladies animales.

Chapitre 7.6. du code zoo-sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres. L'OIE souhaite que les pays écrivent des plans d'urgence, où figurent les règles pour abattre et enfouir les animaux rapidement. Dans ces plans, la présence de spécialistes doivent être prévue pour traiter le problème qui ne sont pas forcément vétérinaires (logistique, transport, enfouissement ...) pour éviter de causer des problèmes en santé humaine. En situation de crise, ce sont parfois des militaires qui s'en occupent. La responsabilité de l'équipe de spécialistes figure dans le code au chapitre 7.6.

Pour le contrôle des foyers de maladies animales, les méthodes d'abattage sont listées ainsi que les méthodes non recommandées.

Normes sur le contrôle des chiens errants.

Chapitre 7.7. du code zoo-sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres. Le but est d'éviter les zoonoses, la rage notamment qui fait 50 000 morts par an dans le monde. Il faut se rappeler qu'il existe un lien entre l'écologie des chiens et le comportement humain.

La définition du chien errant est donnée. C'est un chien dont on ne s'occupe pas de manière responsable.

Les objectifs du contrôle de la population des chiens errants sont donnés. De même que la responsabilité et la compétence des différents acteurs (autorités vétérinaires, autres acteurs gouvernementaux, secteur privé, ONG, Gouvernements locaux, propriétaires de chiens ...).

Lors des opérations de contrôle sur le terrain, les autorités doivent constituer des groupes pour réunir à la fois les propriétaires de chiens, ceux qui gèrent les abris, ceux qui vont abattre les chiens ... afin de bien définir les rôles.

Les mesures de contrôle concernent également l'éducation des populations, l'enregistrement des chiens et leur identification, le contrôle de la reproduction, la manipulation, l'euthanasie, le contrôle environnemental, le contrôle du mouvement des chiens

Le code aborde les pratiques recommandées ou non lors de l'euthanasie et lors de l'élimination des carcasses.

Normes sur l'utilisation des animaux pour la recherche.

Sujet limité en importance pour la plupart des pays représentés à ce séminaire. Il ne fait pas l'objet d'un développement particulier par l'oratrice qui invite les participants à en discuter avec elle de manière individuelle.

Normes sur l'élevage des poissons.

Pas de développement particulier par l'oratrice qui invite à en discuter avec elle de manière individuelle.

A l'avenir, l'OIE souhaite aider les États membres à appliquer les normes sans se focaliser sur l'établissement de nouvelles normes et à accroître la participation active des centres collaborateurs (et en créer d'autres, en Afrique notamment grâce à son programme de jumelage).

Discussions.

La discussion a permis de clarifier les points suivants :

- Une personne peut être point focal dans plusieurs domaines. C'est la responsabilité des délégués de nommer des points focaux. Toutefois, il est plus facile pour un point focal de travailler dans son domaine d'expertise, mais c'est le délégué qui décide.
- L'OIE est vigilant sur l'existence d'une interférence entre les aspects politiques et techniques. Bien des fois, la Représentation Régionale Afrique a pu convaincre un pays sur la nécessité de nommer telle ou telle personne alors que le délégué ne le pouvait pas.
- Le droit des points focaux est une question importante. L'OIE ne se substitue pas à la législation d'un pays. Il existe un droit national. L'OIE peut convaincre de faire en sorte que les services vétérinaires soient mieux pris en compte dans la réglementation. L'OIE encourage les délégués à donner aux points focaux l'accès aux informations, car certains délégués ne partagent rien avec les points focaux.
- Ce qui est attendu des points focaux est tout simplement mentionné dans les termes de référence qui les concernent, téléchargeables sur le site internet de l'OIE (http://www.rr-africa.oie.int/fr/RC/fr_focal_points.html). Pour l'OIE, le délégué est le premier point de contact et le plus important dans un pays. Mais le délégué ne peut être partout car il y a de plus en plus de responsabilités à couvrir. Le bien-être animal provient des préoccupations des occidentaux (en norme privée ou publique dans le cadre du commerce) et les préoccupations sont parfois lointaines pour l'Afrique. L'OIE se doit donc de prendre en compte ces domaines si on ne veut pas que l'Afrique se marginalise. Rappelons que le rôle de l'OIE est d'aider les pays. Il existe 120 points focaux pour 177 pays, il y a donc une marge de progrès importante pour ce qui concerne leur nomination. L'application des standards doit commencer dès maintenant. Il ne faut pas sous-estimer la difficulté de l'application de ces nouvelles normes.
- En région SADC, il y a de bons exemples en matière de respect du bien-être animal. Nous verrons des exemples dans les pays similaires (exemple en Tanzanie et en Afrique du sud).
- La liste des laboratoires de référence et des centres collaborateurs de l'OIE et leur domaine de compétence sont repris là aussi sur le site internet de l'OIE, qu'il faut donc consulter (http://www.oie.int/fr/OIE/organisation/fr_CC.htm?e1d8). La désignation par l'OIE dépend de la nature du laboratoire, de son niveau d'avancement, des experts présents ... Ce qui s'oppose à ce qu'un laboratoire africain devienne laboratoire de référence est plus lié aux moyens humains et financiers que techniques. Et le soutien politique manque dans les pays africains.
- Le point focal bien-être animal peut être le témoin d'un acte de maltraitance terrible. Il ne pourra intervenir que sur la base d'une législation forte de son pays, législation que l'OIE aide à améliorer dans le cadre des missions relatives à la législation vétérinaire. La législation doit renforcer le rôle des agents des services vétérinaires.
- Les méthodes utilisables pour l'étourdissement y compris dans le cadre de l'abattage religieux sont données par l'oratrice.
- L'écart est grand entre les normes de l'OIE et la situation en Afrique. La perception est loin d'être une réalité en Afrique où le bien-être humain est une préoccupation bien supérieure. D'où la difficulté pour les pays africains de prendre en compte le thème du séminaire et la nécessité d'avoir des outils pour accomplir dans les meilleures conditions la mission confiée aux points focaux.
- Des arguments pour convaincre les décideurs existent toutefois. Il est de la responsabilité des points focaux de faire évoluer les mentalités, mais les évolutions sont rapides cependant. Par exemple, la 1^{ère} conférence mondiale sur le bien-être animal en 2004 a été présidée par un africain. Le bien-être animal est énoncée dans les piliers du CAADP (comprehensive africa agricultural development programme). L'UEMOA a réussi à avoir une réglementation sur les médicaments vétérinaires harmonisée au plan régional, il est donc possible d'aller encore plus loin en matière

d'harmonisation régionale de la législation. Enfin, l'animal est un être achevé dans la cosmogonie africaine, il faut le tuer pour vivre et aussi en Afrique on considère aussi dans la tradition que l'animal ne doit pas souffrir.

- A été exprimée l'idée que l'OIE pourrait faire un travail en amont avec les communautés économiques régionales, cela aiderait l'application des normes dans les pays.

- Toutefois, commencer par une réglementation nationale est le point important. Elle doit être conforme aux normes internationales de l'OIE, mais adaptée aux conditions nationales. Mais il est vrai qu'il est parfois difficile de concilier les deux, comme par exemple pour ce qui concerne la durée de transport des animaux où deux ministères différents interviennent pour la gestion des animaux et celle des chauffeurs.

- Si l'UE cherche à être de plus en plus quantitative dans sa réglementation, l'OIE, par contre, se veut plus qualitative pour justement prendre en compte 177 pays, et donc avoir plus de flexibilité.

SESSION 2

Mise en pratique des normes de l'OIE.

Stratégie régionale, exemple de l'AFEO.

Dr Sarah Kahn.

La zone AFEO (Asia, Far-East, Oceania) va du Japon, Chine, Myanmar, Cambodge, Birmanie ... donc avec de grandes différences entre pays.

L'oratrice a présenté un travail fait dans cette grande région avec le soutien du Gouvernement Australien.

Le processus impliqué a démarré en novembre 2007. Puis, adoption de la stratégie (RAWS regional animal welfare strategy) à la commission régionale de l'OIE en 2008 et par l'assemblée mondiale des délégués de l'OIE à Paris. Puis, il y a eu mise en place du plan en 2009. La stratégie s'inscrit ainsi dans le long terme.

La vision de la stratégie RAWs (regional animal welfare strategy), axée principalement sur les animaux de ferme (nourriture, travail), est d'avoir une région où le bien-être animal avance étape par étape, avec de pair la poursuite du progrès et le développement socioéconomique.

La vision n'est pas imposée par le marché économique, l'extérieur ou les opinions d'européens. La stratégie est pertinente pour la région et a été définie par la région AFEO elle-même.

Les pays de la région AFEO varient en taille, en langue, en contexte religieux, en contexte socioéconomique (certains pays font partie du G7), en priorité par pays (sécurité alimentaire pour certains), en bénéfice attendu pour la région (certains pays sont importateurs ...). Il y a donc beaucoup de défi à relever pour définir une stratégie d'ensemble. La stratégie tient compte de l'ensemble de ces différences.

Les objectifs de la stratégie.

1/ Promotion du bien-être animal par la compréhension de ce qu'il est. Il faut commencer par les enfants, pour un changement d'ordre culturel.

2/ Coordination au niveau régional et un engagement par les États membres à appliquer les normes du bien-être animal de l'OIE. Sur le long terme, le changement doit être culturel, mais exister dans les moyens mis en place (législation, système de commercialisation, d'abattage ...).

3/ Recherche et développement. La recherche est le plus souvent appliquée en Europe, Australie, rarement en Amérique du sud, jamais en Afrique.

4/ Développement de mécanismes durables pour coordonner les points précédents.

Un plan de mise en œuvre a été adopté par la commission régionale de l'OIE pour l'Asie en 2008, avec réunions, groupes de coordination, participation des décideurs, parfois des ministres (turn-over important même pour eux, d'où la difficulté d'avoir un engagement permanent), implication forte des points focaux bien-être animal des pays concernés.

Le plan d'action développe la stratégie au plan pratique. Il est en cohérence avec les normes de

l'OIE. Toutes les normes ne sont pas forcément appliquées dans tous les pays, mais l'idée est de pouvoir les faire appliquer de manière graduelle. Cela ne serait pas réaliste autrement. sans oublier l'implication du centre collaborateur de l'OIE Australie/ Nouvelle Zélande.

**Travail des commissions régionales et des représentations régionales
– interaction avec les services vétérinaires.
Dr Walter Masiga.**

L'orateur a développé les points suivants :

Contexte historique de l'OIE.

La peste bovine a permis la création de l'OIE en 1924. La mandat était initialement de lutter contre la propagation des épizooties. Aujourd'hui, le mandat concerne l'amélioration de la santé animale et du bien-être animal.

La vision de l'OIE.

Les points focaux doivent promouvoir la vision de l'OIE. L'Organisation doit devenir la référence mondiale de la santé et du bien-être animal en produisant des connaissances scientifiques. L'amélioration de la santé animale a pour finalité le développement de la production animale et la facilitation du commerce.

La mission de l'OIE.

Convertir les données sanitaires en information puis en produits de connaissance répondant aux besoins des États membres.

Les objectifs de l'OIE.

Transparence dans la situation sanitaire mondiale.

Fournir l'expertise.

Encourager la solidarité internationale.

Améliorer le cadre légal.

Améliorer la compétence des services vétérinaires.

Les représentations régionales de l'OIE.

L'OIE a des représentations régionales sur tous les continents. Elles sont une extension du bureau centrale à Paris et ont pour rôle de fournir des services aux pays de la région dans laquelle elles sont implantées. En Afrique, il y a 4 représentations régionales.

Commissions régionales de l'OIE.

Il y en a une par continent. Elles présentent leur propres activités et soumettent des recommandations à l'assemblée mondiale des délégués à Paris. Des programmes régionaux peuvent être développés.

La commission régionale de l'OIE pour l'Afrique est présidée par le Dr Berhe Gebreegziabher, délégué OIE de l'Éthiopie. En 2009, elle a été organisée au Tchad, en 2010 elle le sera au Rwanda.

Les thèmes des différentes commissions régionales sont présentés sur diapositive (voir le diaporama de la présentation). Le thème relatif aux maladies des chameaux sera discuté au Rwanda.

Travail des ONG dans l'appui de la mise en place des normes du bien-être animal de l'OIE. Dr Nick de Souza.

L'orateur présente sa structure d'appartenance, le WSPA (World Society for the Protection of Animals) www.wspa-international.org.

Le WSPA est une alliance mondiale avec 1000 organisations dans 156 pays, 15 bureaux internationaux, est observateur aux Nations-Unies et au Conseil de l'Europe et dispose d'un accord avec l'OIE. Le bureau Afrique est à Dar Es Salam en Tanzanie.

9 Organisations Internationales se sont réunies pour s'intégrer à la stratégie du bien-être animal de l'OIE : WSPA, CIWF, IFAW, RSPACA ... (voir le diaporama de la présentation).

Sur les 280 organisations du bien-être animal en Afrique, il y en a 20 suffisamment grandes pour apporter une contribution dans l'application des normes, dont 15 en Afrique du sud. Certaines se concentrent sur la législation, la plupart sur l'amélioration des conditions de vie des animaux à la base.

L'orateur rappelle que les animaux sont utilisés pour le bénéfice de l'homme. Le bien-être animal est une question morale qui prend aujourd'hui de la crédibilité et de l'importance. Accroître la compréhension que l'animal est un être sensible sera difficile en Afrique car la souffrance humaine existe et le statut de l'animal passe parfois après celui de l'homme. Le bien-être animal est en effet une priorité de moindre importance pour les hommes politiques et la société civile. Il nous faut l'élever en priorité de plus grande importance.

Les législations ne sont pas satisfaisantes. Elles sont issues du passé et peuvent encore avoir leur importance. Cependant, il faut les mettre en application lorsqu'elles existent. Une mise à jour de la législation a été faite au Zimbabwe, en ce sens, il faut saluer ce pays pour son effort.

La maltraitance sur les animaux en Afrique va plutôt augmenter dans les années à venir car la population croît rapidement et l'utilisation de la terre devient un sujet d'enjeu crucial.

Il faut reconnaître l'existence de plusieurs autres problèmes en Afrique : un manque d'éducation sur le bien-être animal, parfois l'importation de systèmes inappropriés de production, une urbanisation massive avec perte des méthodes traditionnelles d'élevage des animaux, qui sont élevés aujourd'hui dans des conditions très différentes du passé.

Mais le domaine possible d'amélioration du bien-être animal en Afrique, c'est la législation, et c'est la force de l'OIE. Décourager les abus sur les animaux, c'est avoir des lois. De plus, pour appliquer les normes du bien-être animal, il faut combler les lacunes en matière de compétences, de ressources, de connaissances chez les prestataires de services comme dans les services vétérinaires.

Dans ce domaine, les ONG peuvent largement contribuer à l'amélioration de la situation. Il y a à la fois des ONG internationales et des ONG locales. Parfois les ONG internationales n'ont pas les mêmes capacités d'action que les ONG locales.

Pour les ONG internationales.

Elles peuvent faire du plaidoyer, mais les États ne prendront que ce qui est approprié pour eux-mêmes. Le plaidoyer sur le bien-être animal est fait dans des forums divers, par exemple sur le changement climatique, en relation avec les religions, l'environnement...

Les ONG peuvent soutenir les autorités nationales pour réviser le cadre légal et une expertise peut leur être fournie. Elles peuvent fournir des modèles de référence dont la législation comme cela a été déjà fait.

Elles ont une influence sur le contrôle des chiens errants. Des formations sont disponibles pour

l'application des lignes directrices. Idem pour l'abattage des animaux. Idem pour l'abattage massif en cas de foyer. Idem pour l'utilisation des animaux en recherche.

Elles peuvent appuyer les services vétérinaires pour le renforcement de leurs capacités, fournir un conseil sur utilisation des ressources locales pour améliorer le bien-être animal ou collaborer avec des membres du Gouvernement sur le bien-être animal. Elles peuvent parfois faciliter l'accès aux financements.

L'éducation et le sensibilisation sont la clef pour changer les comportements. Il faut cibler les formations sur des groupe cibles. Un travail est fait dans le domaine des programmes d'enseignement universitaires (ou pour les collèges) en fournissant aux vétérinaires une connaissance plus approfondie relative aux principes du bien-être animal. Enfin, le grand public est sensibilisé par des campagnes répétées d'information.

Pour les ONG locales.

Ce sont des partenaires importants pour l'application des normes sur le bien-être animal.

Certains problèmes peuvent être résolus par des ONG locales, comme par exemple, le respect de règles de mise à mort dans les abattoirs d'un pays. Les ONG font des enquêtes sur des cas particuliers d'abus et les portent devant les autorités nationales. En matière législatif, l'ONG locale peut aider à faire pression sur les décideurs nationaux.

Toutefois, leur impact est limité car les infrastructures et les ressources manquent pour s'attaquer à beaucoup de questions.

L'intervenant conclut en indiquant que la collaboration entre l'OIE, les ONG et les autorités vétérinaires nationales doit être maximaliser.

**Travail des organisations de producteurs
dans le soutien à la mise en place des standards de l'OIE.
Mr Abbas Sheikh Mohammed du Kenya Livestock Marketing Council.**

L'orateur exprime l'idée qu'il y a beaucoup de débats sur le fait de savoir si le bien-être animal est une vraie question. Toutefois, la sécheresse grave au Kenya de l'an dernier a entraîné le déstockage rapide de certains animaux, qu'il a bien fallu abattre. Les associations de producteurs peuvent sensibiliser leur producteurs et intervenir en faveur du bien-être animal car ils ont des représentants au parlement. Elles peuvent travailler avec les vétérinaires contre les abus sur les animaux. Elles peuvent enfin collecter des fonds pour améliorer le bien-être animal. Cependant, il faut reconnaître qu'il y a très peu d'associations de producteurs dans la région Est africaine. L'IFAWP travaille avec l'OIE et est présente dans la région.

L'orateur en guise de recommandations indique que le bien-être animal sera déjà pris en compte par une bonne gestion des animaux (soins appropriés...), que plus de ressources doivent être disponibles pour être efficace sur ce sujet, qu'il faut encourager les meilleures pratiques animales et que les normes doivent être accessibles et non issues des modèles européens.

**Transport des bovins et des moutons par voie maritime sur de longues distances.
Dr Jean Paul Girot.**

Dr Girot. Il monte une clinique des chevaux en région parisienne. Est pendant 20 ans le vétérinaire personnel de l'Agha Khan et transporte des chevaux dans le monde par air, mer et terre. Il a un bureau d'étude à Dubaï. En son absence, c'est le Dr Bourzat qui assurera sa présentation. Il a du

reste une petite expérience dans le domaine en ayant favorisé le transport de bovins et de cerfs de la Nouvelle Calédonie vers l'Asie.

L'orateur rappelle que l'OIE a une norme sur le transport par mer.

Son exposé commence sur le fait qu'il faut gérer les risques lors du transport par mer. Pour cela, il faut les identifier. Sinon des sanctions économiques découlent immédiatement. Il faut préciser le niveau de risque avec les facteurs qui sont d'abord connus comme étant sans influence (on peut les gérer), ou ceux connus pour avoir une influence (il faut une procédure de gestion notamment avec une police d'assurance car on ne peut tout prévoir).

Les facteurs de risque sont liés au fait que les animaux regroupés sont d'origine différente et mélangés (la pathologie est de ce fait très concentrée), que les animaux vivants n'ont pas l'habitude d'être confinés, et que la mer n'est pas plate ... d'où stress important et inhabituel. Le statut physiologique des animaux peut aussi évoluer au cours de transport (mise-bas). Il faut tenir compte du fait que la gestion se fait en mer, et que le bateau ne reviendra pas au port. Le bateau est au final une ferme flottante.

Dans la réduction du risque, le bien-être animal est donc une composante de la réflexion. Trois grands niveaux sont à considérer :

a/ Le bateau.

Il faut l'inspecter. Voir les équipements de protection pour contrôler les effets de panique. Prendre en compte les problèmes de ventilation et de drainage des fumiers sur 10 - 15 jours de traversée, d'eau douce, de moyens d'accès physique aux animaux. Il n'y aura pas de chargement tant que l'inspection n'aura pas été faite (responsable maritime et vétérinaire certifié).

La protection des animaux. Vérification des équipements fixes, ayant comme rôle dans le respect du bien-être animal, permettant d'éviter les blessures (pied, fracture, blessure, cornes), de même les équipements de protection contre le climat, la mer et les autres animaux.

Ventilation. Vérification des mécanismes de secours de la ventilation, évaluation des capacités de renouvellement tout le volume d'air selon des normes connues. La vérification doit être faite avant le départ. Contrôle des pièces détachées ...

Drainage des effluents. Prise en compte du problème environnemental pour éviter les rejets dans l'eau. Les moyens accessibles lorsque les animaux sont à bord.

Il faut pouvoir passer de chaque côté de la cage des animaux.

Les portes doivent être coulissantes. Être sûr du système de verrouillage des portes.

Qualité des sols pour agripper les pieds et éviter les glissades, évacuer eau et urine.

Prévoir les étouffements par panique.

Prendre en compte la taille des cages et la densité des animaux. Pouvoir faire une observation clinique complète d'un animal.

Prévoir une stalle d'isolement correspondant à 0,25% de cage vide sur chaque pont (pour infirmerie et isolement).

Fourrage et eau fraîche. Estimer les besoins selon les espèces, ajouter un jour pour le débarquement et une réserve de 25% (ou 4 jours en cas d'aléas de la mer). Prévoir en poids de nourriture, 3% du poids vif d'un mouton par jour de transport. Le stockage en deux zones séparées en cas d'incendie, feu, pollution ... Les aliments concentrés peuvent être inflammables et s'auto-enflammer par fermentation. Prévoir donc un stockage en atmosphère sèche. Pour l'eau de boisson, éviter les sources de pollution. Prévoir un pompage pour tous les ponts entre eux. Disposer les auges pour une alimentation depuis l'extérieur. Prévoir des abreuvoir automatique pour limiter les bacs d'eau.

B/ Les ressources humaines.

Le bosco (c'est à dire le maitre de manœuvre) est responsable des opérations sur les animaux. C'est un vétérinaire ayant la responsabilité des documents administratifs. Il a autorité sur la surveillance des matelots en charge des animaux. Il faut un vétérinaire pour un voyage de plus de 4 jours. Le vétérinaire fait le tour des parcs quotidiennement.

C/ Le cheptel.

Planification d'une expédition.

Les animaux sont placés en groupes homogènes (par âge, taille et sexe), sont inspectés avant l'embarquement. Le feu vert est donné par l'autorité vétérinaire officielle. On inspecte 1 animal sur 10. En cas de problème, on augmente le nombre d'animaux inspectés. Les animaux sont présélectionnés dès la ferme.

Les documents requis sont préparés en fonction de la législation du pays qui importe : certificat de bien-être animal, certificat sanitaire, manifeste de chargement, pédigrées, certificat d'assurance.

Il y aura trois catégories d'animaux : les animaux corrects, les animaux ayant un problème (blessés, aveugles...), les animaux corrects mais nécessitant des soins particuliers (exemple des femelles gravides).

Prévoir une pharmacie. Les animaux traités à bord sont enregistrés (fait partie des terme de l'assurance).

Prévoir un système d'incinération, de destruction ou de stockage des cadavres.

Le chargement est facilité par des équipements. Il s'effectue le plus rapide possible et sans stress, donc avec un mouvement d'animaux continu avec des passerelles en faible pente. Le plan de chargement dans un sens permet le déchargement rapide dans l'autre sens. Éviter de faire entrer les animaux dans la pénombre. Pas de chargement d'animaux avec une grue.

Pendant le trajet, c'est une gestion classique d'un gros troupeau. Si une euthanasie est nécessaire, il faut adopter une méthode respectant le bien-être animal. Aucun rejet de cadavre à moins de 12 miles nautique d'une terre.

Pour le déchargement, il faut respecter les mêmes exigences. Il est supervisé par des autorités compétentes et pris en charge par des personnes compétentes.

En cas de problème avec refus d'importer. L'OIE recommande de tenir compte en priorité du bien-être animal. Les autorités compétentes importatrices doivent quand même mettre à disposition une quarantaine pour le déchargement des animaux. La quarantaine protège aussi le troupeau national et la santé publique. Les raisons du refus doivent être expliquées.

En terme de documentation, il faut avoir le plan de route, le détail du chargement, la liste des animaux et leur identification ... (rapport du maitre de manœuvre à l'arrivée, rapport transmit aux assureurs).

En matière de responsabilité, le bien-être animal est de la responsabilité de tous (vendeur, transporteur, sous contractants). Les deux pays se mettent d'accord sur un minimum de règles relative au bien-être animal, à l'accréditation des équipements ...

Conclusion.

La santé et le bien-être animal en mer représentent un risque à gérer avec des procédures rigoureuses.

En annexe de la présente présentation est repris le détail de quelques spécifications techniques.

Expérience de l'Éthiopie.
Dr Berhe Gebreegziabher.

1/ Le délégué OIE donne une présentation exhaustive des composantes en santé animale de son pays.

Pour ce qui concerne la situation sanitaire de l'Éthiopie:

La PB est éradiquée depuis 1995 et le pays a été déclaré officiellement indemne en 2008.

Pour la PPCB, un vaccin est produit localement, la maladie fait l'objet d'une surveillance de manière régulière.

Pour la FA, les sérotypes O, SAT 1, SAT 2, A et C sont présents.

La FVR n'a jamais été identifiée en Éthiopie. Il existe un plan d'urgence national. La maladie existe toutefois dans les pays voisins, le risque est donc important.

La PPR est endémique, identifiée en 1989 pour la première fois et connaît une incidence forte dans les basses terres.

Autres maladies : CCPP spécifique en Éthiopie, Kenya et Soudan, poxviroses, trypanosomoses ...

En matière de capacité pour les laboratoires, le diagnostic en santé animale est permis dans le laboratoire de référence du pays à Sebeta.

Présence d'un institut de production de vaccin, depuis 1963, il pratique actuellement le recouvrement des coûts, sans apport du gouvernement y compris pour les salaires. Il produit 17 types de vaccins bétail et volaille.

Le marché des médicaments vétérinaires est établi sur des règles claires avec contrôle à l'importation et à l'exportation, enregistrement ...

En matière de personnel, il existe trois catégories distinctes en matière de compétence : les vétérinaires, les assistants de santé animale, les agents techniques de santé animale (en cours de suppression). Auxquels s'ajoutent les inspecteurs des viandes et les techniciens de laboratoire. Il existe la catégorie des agents communautaires en santé animale (CAHW en anglais).

L'université vétérinaire d'Addis-Abeba a été fondée en 1979, elle forme des professionnels docteurs vétérinaires.

Il existe 7 points de contrôle frontaliers (ou postes d'inspection frontaliers) et 2 sont en création.

2/ Respect des règles en santé animale et relatives aux accords SPS.

Le respect de règles en santé animale et relatives aux accords SPS est pris en compte à plusieurs niveaux en Éthiopie : Par le renforcement des capacités fédérales pour la surveillance épidémiologique des maladies animales, en développant un système de certification SPS internationale, par la mise en œuvre de programmes prérequis (2 abattoirs basant la maîtrise de leur hygiène sur les principes HACCP), en instaurant une quarantaine pour respecter les règles des exportateurs, en érigeant des règles relatives au bien-être animal sur le transport des animaux ou les abattoirs, par la détection précoce des maladies pour une réponse rapide, en ayant un contrôle des médicaments vétérinaires rigoureux, grâce à un système de traçabilité du bétail sur une base nationale, par la mise en place de tests de résidus sur les viandes.

3/ Challenge et contraintes.

Dans le domaine des contraintes, on notera la faiblesse du cadre juridique et les compétences inadéquates dans les services vétérinaires qui constituent est un problème pour le respect des accords SPS. D'où certaines difficultés dans l'exportation de viande et des animaux sur pied sur la base des exigences strictes SPS.

4/ La voie à suivre.

Il s'agit de faire adopter les règlements en suspens, d'accroître le taux de rapportage des maladies en ayant des informations de grande qualité, de poursuivre le développement continue des compétences des professionnels et, enfin, d'améliorer les infrastructures existantes.

Expérience en Tanzanie. **Dr Issak Luambano.**

L'orateur insiste pour que les avancées en matière de bien-être animal aient un avantage comparatif évident pour les paysans et qu'elles se traduisent par des normes compatibles avec celle de l'OIE. Il conclut en indiquant que les moins complexes seront adoptées plus rapidement.

Il expose ensuite le mécanisme utile pour la diffusion des normes relatives au bien-être animal dans une communauté en commençant par une étape de sensibilisation (première étape pour l'adoption), puis une étape visant à davantage susciter l'intérêt, s'en suit une étape d'évaluation de ce qui sera mis en œuvre (des indicateurs peuvent être définis, le paysan peut juger de l'avantage de cette innovation), puis la phase de l'essai (le paysan met en place l'innovation de bien-être animal), l'ensemble se conclut par l'adoption définitive de la norme dans le communauté.

La théorie est mise en pratique à son niveau, dans son travail quotidien. Il indique expliquer le concept de bien-être animal aux paysans qui viennent le voir, avec des arguments montrant que les animaux seront capables de produire à plein si ils sont dans un état physique et psychologique convenable. Pour une production maximale, le bien-être animal est essentiel. On peut, dit-il, obtenir 30 litres de lait d'une vache si on améliore les conditions de son bien-être. Il explique que de la même manière, dans les zones rurales, les gens ne savent pas ce qu'est la rage ou un vaccin et qu'il faut donc les éduquer pour qu'ils adoptent la vaccination.

Dans sa conception des choses, les défis auxquels on peut être confrontés en matière de diffusion des règles sur le bien-être animal sont de plusieurs ordres, citons entre autres l'absence de professionnels formés de manière adéquate, faisant en sorte que les vétérinaires s'occupent seuls de l'éducation sur le bien-être animal alors que la question est fondamentalement transversale.

En guise de conclusion, l'orateur indique selon lui ce qui est nécessaire à prendre en compte pour progresser sur le sujet du bien-être animal. D'abord, établir un lien entre le bien-être animal animal et la communauté. Si les droit humains ne sont pas satisfaits, les droits de l'animal ne seront pas respectés. Éduquer les propriétaires de bétail. Mettre en place des programmes d'activités avec les communautés sachant que le bien-être animal doit être abordé de manière participative. Renforcer les capacités des vétérinaire pour qu'ils soient au courant de la méthodologie.

Son discours se termine sur l'idée que les vétérinaires seuls ne peuvent y parvenir et qu'il ne faut pas oublier que, sur cette question transversale, tout le monde est responsable.

Contrôle de la population de chiens errants. Expérience de la Tunisie.

Dr Malek Zrelli.

L'orateur positionne d'entrée de jeu le problème des chiens errants en matière de santé publique. Ils sont à l'origine de trois zoonoses majeures : rage, hydatidose, leishmaniose.

Les pouvoirs publics ont réagi par la définition d'une stratégie de lutte intégrée, comprenant le contrôle de la population de chiens errants. Ce programme est exposé ci-dessous.

1/ Programme national de lutte contre la rage.

Le programme a été mis en place en 1981. En 1987, la vaccination devient obligatoire autour des foyers. En 1991, la décision est prise d'une vaccination annuelle gratuite des chiens et effectuée par les services vétérinaires.

Aujourd'hui, le programme comprend trois composantes : vaccination par les services vétérinaires, l'éducation sanitaire des populations et la prise en charge de personnes mordus, enfin, le contrôle de la population des chiens errants.

En 1991 avec l'instauration de la vaccination, le nombre de cas de rage humaine a fortement diminué, stabilisé à 2 à 3 cas par an jusqu'en 2008. On recense aujourd'hui 425 000 chiens vaccinés par an.

Le programme connaît des contraintes. Le taux d'animaux vaccinés n'arrive pas à augmenter depuis 1991, une partie des chiens sont "non vaccinables". Le programme reste cher, avec des coûts de traitement post-exposition évalués à près de 2 millions de USD, pour 30 000 personnes traitées suite à une exposition avec un animal susceptible d'être enragé. Le contrôle des chiens errant stagne, avec un plafond de 70 000 chiens abattus par an.

Pourtant, l'orateur réaffirme que le bilan est positif avec seulement 2 à 3 cas de rage humaine par an.

Pour tenter d'améliorer l'efficacité du programme, sa stratégie a donc été revue notamment sur l'aspect contrôle de chiens errants.

Une enquête sur la population de chiens en zone rurale, semi urbaine et urbaine a été conduite et a permis de dénombrer 600 000 chiens. La structure de la population canine est maintenant connue. 1/3 des chiens a moins d'un an. L'enquête montre que 8% des chiens n'ont pas de propriétaires. Le reste est plutôt constitué de chiens divaguant mais ayant un propriétaire. Plus de 90% des cas de rage humaine est due aux chiens errants.

Méthode et résultats du nouveau programme.

Objectif : réduction de la population de chiens errants, augmenter le taux de couverture vaccinale, responsabiliser les propriétaires.

Méthode : Stérilisation, euthanasie et tir à balle.

La stérilisation est effectuée par des ONG et par l'école vétérinaire de Tunis. Les captures sont effectuées au lasso, les animaux sont alors castrés puis vaccinés et mis en refuge. Dans ce nouveau programme, les zones touristiques sont privilégiées.

Les mairies sont responsables de la réduction de la population des chiens errants par euthanasie ou par tir à balle.

Les animaux sont capturés par les citoyens et une prime leur est versée. L'euthanasie des chiens errant capturés est effectuée à l'aide du T61.

L'abattage par tir au fusil est le fait de la garde nationale, de la police nationale ou des chasseurs

payés et encadrés. Ils bénéficient d'une formation pour faire en sorte que la mort des animaux soit immédiate. Les campagnes de tir sont organisées entre avril et juin, de minuit à 4 heures du matin. Le bilan fait état de 70 000 chiens abattus par an.

En matière de mesures d'accompagnement (suite à l'enquête de 2008), il faut considérer :

- le fait de tarir l'alimentation de ces chiens, le fait de clôturer les décharges, instaurer des horaires pour la collecte des déchets ménagers avec implication des médias pour la communication, la sortie des sacs poubelles juste avant leur collecte et l'installation de sites grillagés (pour les poubelles) des restaurants.
- la pose de colliers pour les chiens vaccinés de propriétaires qui permettent de les reconnaître la nuit, donc d'éviter de les abattre.

Aucun cas de rage n'a plus été constaté en 2009 et 2010. C'est le résultat d'ensemble du programme auquel s'ajoutent les différentes mesures d'accompagnement pour améliorer la situation. Le but est aujourd'hui de consolider ces excellents résultats.

En conclusion, l'orateur indique que réduire la rage impose de diminuer obligatoirement la population canine errante. L'abattage n'est pas la seule méthode. C'est un moyen mais il n'est pas suffisant, la sensibilisation du public à la valeur de bien traitement des animaux est importante. Cette sensibilisation du grand public est démultipliée par la possibilité de communiquer directement lors des concours de beauté de chiens et de chats.

Le bien-être animal dans les écoles vétérinaires en Afrique.

Pr Serge Bakou.

L'orateur, en préambule de son intervention, indique qu'il parlera essentiellement de l'expérience de l'école vétérinaire de Dakar, assez récente sur la question du bien-être animal.

1/ Enseignement du bien-être animal en école vétérinaire.

Il rappelle les différentes formes d'utilisation du bétail en Afrique : protéine, transport, en agriculture, rôle économique. Des chiens sont utilisés pour le gardiennage, les chats pour éliminer des nuisibles, le chien pour la chasse et la compagnie de l'homme, des animaux divers pour l'enseignement et la recherche médicale et vétérinaire...

Dans les écoles vétérinaires, les étudiants sont amenés à manipuler des animaux, voir à les euthanasier, des animaux de toutes espèces. Le bien-être animal est disséminé dans les enseignements sans en faire une discipline particulière. Dans le cursus, des cours dédiés existent dans certaines écoles vétérinaires comme pour celle de Pretoria. Au niveau master et doctorat, il n'y aurait pas vraiment d'enseignement spécial sur le bien-être animal (comme il peut en exister en Europe).

L'EISMV, l'école vétérinaire de Dakar, est ensuite présentée. Elle a été créée en 1968 par 15 États membres. Elle est considérée comme un bien public régional par la BAD. C'est un centre d'excellence pour l'UEMOA, un centre collaborateur de l'OIE pour la formation des vétérinaires officiels et le contrôle des maladies strictement animales et des zoonoses.

Son enseignement est adapté aux réalités africaines et elle base ses valeurs sur les points suivants : assurer la bien traitement de l'animal, respecter l'éthique, favoriser l'intégration régionale, être un centre d'excellence, protéger l'environnement.

A l'EISMV, dans le cursus vétérinaire, en formation initiale, le bien-être animal est intégré dans plusieurs disciplines, telle la sécurité sanitaire des aliments, le pathologie infectieuse, la zootechnie, la physiologie animale, l'anatomie De ce fait, les étudiants ne perçoivent pas forcément clairement le bien-être animal du fait qu'il ne fait pas l'objet d'un cours spécifique.

En formation approfondie à l'EISMV, de la même manière, le bien-être animal est dilué dans plusieurs formations. On retrouve les notions de bien-être animal : en formation post-universitaire (3 masters dont 2 en santé publique vétérinaire (épidémiologie et risque sanitaire, formation des vétérinaires officiels), en formation doctorale (pastoralisme, biotechnologie et production animale, biotechnologie et santé animale), enfin, en formation continue pour les professionnels (médicaments, gestion des crises sanitaires, statistiques).

Pour détailler ce qui vient d'être inscrit, dans le master relatif à la formation des vétérinaires officiels, un module traite de la protection animale et non bien-être animal. Les mots ont leur importance à ce niveau car il existe une sensibilité particulière de certains enseignants. Ce master a réuni, pour sa première édition, 6 participants l'an dernier venant de 6 pays différents.

Enfin, et de manière plus particulière, il existe un enseignement sur le bien-être dans l'option maréchalerie en collaboration avec world horse welfare (www.worldhorsewelfare.org).

L'orateur évoque le problème qui est survenu lors de l'échouage de globicéphales au Sénégal. Si rien n'est fait en terme de plan de sauvetage au plan national, l'EISMV a été associée à la création d'une cellule de crise pour la gestion de ce type de problème.

L'orateur, au final, pour que la question du bien-être animal soit davantage prise en compte, recommande la mise en place d'un certain nombre d'actions : Avoir un réseau d'acteur. Former des formateurs dans le domaine du bien-être animal nécessaires si on veut l'enseigner. Adapter le contenu des cours avec les sensibilités culturelles régionales. Montrer que le bien-être animal n'est pas concurrent du bien-être humain. Développer des formations post-universitaires pour mettre à niveau les vétérinaires. Enfin, renforcer les législations en pays en voie de développement.

2/ Activités de recherche sur le bien-être animal en Afrique.

L'orateur évoque quelques aspects de la difficile question de la prise en compte des animaux dans les travaux de recherche scientifique.

Les animaux sont aujourd'hui important pour le testage des médicaments (et leur toxicité), ils sont utilisés comme modèle pour l'étude des pathogènes pour l'homme, ...

Toutefois, progressivement les chercheurs appliquent le principe de « 3 R » : Réduction du nombre d'animaux, Raffinement des méthodes expérimentales et Remplacement des techniques utilisant les animaux par des techniques ne les utilisant pas.

La dissémination de méthodes alternatives est décrite dans sa présentation, où figurent des adresses de sites internet où un bon nombre d'information sur le sujet peut être consulté.

L'orateur indique également que les jeunes chercheurs en expérimentation animale sont formés au respect des règles du bien-être des animaux de laboratoire et que se développent des procédures de bonnes pratiques en recherche scientifique. Toutefois, il évoque le besoin de création d'un comité d'éthique.

L'orateur donne quelques exemples où la question du bien-être animal a fait l'objet de travaux de recherche : Étude du transport sur les races de bovins Mbororo. Étude de la qualité de la viande après abattage et transport. Enfin, à l'EISMV, existe une étude entre qualité de la viande et le stress d'abattage, une sur la perception du bien-être animal dans la société et une sur la démographie des chiens errants au Sénégal.

Il termine son discours en indiquant que la profession vétérinaire se féminise en pays développés et pays en développement et que cela entraîne une prise en compte du bien-être animal plus important chez les femmes.

Expérience de la Tanzanie. Dr Stanslaus Kagaruki.

Une loi sur le bien-être animal a été promulguée en Tanzanie en 2008. Elle annule des dispositions précédentes datant le plus souvent d'avant les indépendances. Cette loi est téléchargeable sur le site web du Gouvernement tanzanien. La loi en question traite des points suivants :

- Bien-être animal pour les animaux de traction (travail, repos).
- Animaux attachés.
- Transport animal. Problème de conception de véhicule spécifique pour satisfaire le bien-être animal.
- Nomination d'inspecteurs chargés du bien-être animal pour la supervision de la loi (police, inspecteur sanitaire).
- Nomination d'autres inspecteurs sous l'autorité locale, avec carte d'identité professionnelle.
- Abattage humain avec étourdissement avant abattage, puis spécificité religieuse.

Discussions.

La discussion qui s'en est suivie a permis de clarifier les points ou d'apporter les éléments suivants :

- La commission régionale de l'OIE pour l'Afrique rend compte à l'assemblée mondiale des délégués. Elle reste en contact avec les services vétérinaires de la région Afrique.
- Les Représentations régionales sont les moyens pour l'OIE de faciliter le renforcement des capacités des services vétérinaires.
- L'OIE encourage le jumelage pour le bénéfice des services vétérinaires. L'OIE facilitera la bonne gouvernance des services vétérinaires. L'OIE soutient l'effort des associations qui travaillent avec les services vétérinaires.
- Les normes de l'OIE reconnaissent que l'abattage religieux est une nécessité pour certains groupes de la société. Les moyens adaptés existent et sont nombreux pour satisfaire les spécificités religieuses. La réponse mérite toutefois un développement bien plus important que les quelques minutes qui lui ont été consacrées.
- Le code de l'OIE n'a pas de norme relative au bien-être des animaux en cas de catastrophe naturelle. La responsabilité en revient à l'ensemble de la nation dans le cadre des plans de crise. L'assemblée mondiale des délégués pourraient faire une recommandation et la prochaine commission régionale Afrique pourrait le proposer. Toutefois, l'abattage d'urgence est fait pour éviter la mort cruelle en cas de crise. On tombe dans les règles de l'euthanasie donc couverte par l'OIE.
- L'OIE ne fait pas de recommandations sur les certificats en matière de bien-être animal. Seuls sont pris en compte les certificats sanitaires relatifs à la santé animale dans le cadre de l'exportation.
- Les refus de débarquer sont rares. Des documents sont envoyés au pays importateur avant même le départ du bateau. L'OIE peut proposer une mission de facilitation pour le règlement d'un conflit à l'amiable entre deux partenaires commerciaux avant d'aller devant les assises de l'OMC.
- L'OIE, dans son 5ème plan stratégique qui prend effet en janvier 2011, met beaucoup de force sur

les questions relatives au bien-être animal.

- L'OIE reconnaît les agents communautaires en santé animale (CAWH en anglais) et leur consacre une définition dans le code terrestre. L'évaluation des services vétérinaires selon l'outil PVS aborde la question des agents communautaires en santé animale dans une de ses sections. Une année, l'assemblée mondiale des délégués en a fait un thème technique.

SESSION 3

Rapports des groupes de travail

L'OIE, en préparation de ce séminaire, avait fait parvenir un questionnaire à l'ensemble des délégués afin de recueillir leur avis sur plusieurs questions traitant du bien-être animal.

30 pays y ont répondu et l'ensemble des informations contenues dans les questionnaires ont été regroupées. Le résultat de ce travail de synthèse est présenté en annexe de ce document. Il a du reste été distribué aux participants dans les deux langues, d'une part, pour servir d'état des lieux de la situation en 2010, et d'autre part, afin que chaque point focal puisse prendre connaissance des situations vécues par l'ensemble des points focaux.

Ce travail de synthèse a servi de support pour la réflexion conduite par les groupes de travail.

Pour des facilités de mise en place, deux groupes de travail ont été constitués, l'un anglophone, l'autre francophone.

Il était demandé de lancer une première réflexion sur le thème suivant :

« Quelles activités vous semblent les plus importantes pour améliorer le bien-être animal, au plan national, régional et international ? »

Groupe francophone.

(le groupe a énuméré dans un ordre chronologique d'importance, ce qui lui semblait totalement réaliste de mettre en place).

I/ Au niveau national.

1/ Demander la modernisation de la législation.

2/ Renforcer la législation et de la réglementation.

a/ Collecte des lois existantes.

b/ Révision des bases réglementaires par un groupe ad hoc composé de vétérinaires, de juristes et autres.

3/ Communiquer et sensibiliser.

Les autorités.

Les ONG.

Les transporteurs.

Les personnels d'abattoir.

Les éleveurs, etc.

4/ Améliorer les infrastructures (abattoirs, moyens de transport, station de quarantaine, etc.).

II/ Au niveau régional.

1/ Sensibiliser et faire le plaidoyer auprès des organisations régionales.

a/ Constitution des comités régionaux.

b/ Implication des ONG.

2/ Améliorer les infrastructures.

3/ Harmoniser les législations et les réglementations.

III/ Au niveau international.

1/ Renforcer les capacités à travers :

a/ Les formations des formateurs.

b/ Les appuis en documentation pour assurer la formation continue (norme, logiciel, etc.).

2/ Renforcer la coopération entre les ONG régionales et internationales.

3/ Pérenniser la circulation de l'information par le partage d'expériences.

Groupe anglophone.

I/ National level.

Awareness campaign.

Identification of all stakeholders.

Legislation to back up welfare issues.

Establishment of status of AW in the country (Gap analyses).

Training of people who deals with animals e.g. abattoir workers, breeders etc...

Implementation and enforcement of legislations.

Revision of university curriculum for the inclusion of animal welfare issues (as well as at different school level).

Analysis of the national policy.

Identification of possible areas where abuse of animals can occur.

Provision of adequate resources.

Design tools /mechanisms within veterinary authority to deal with AW issues (strengthening the veterinary authority).

Improving the livelihood of stock owners.

Involving NGO's in AW issues.

Capacity building.

Lobbying for political acceptance of AW at national level.

Include AW standards in national strategic plans.

II/ Regional level.

Establishing networking mechanism, exchange of expertise in different welfare issues and harmonising animal welfare strategies.

Create a common regional protocol/code for animal welfare.

Create a regional AW working committee.

Capacity building.

Lobbying for political acceptance of AW at regional level.

III/ International level.

International awareness campaign e.g. international animal welfare day.

Formulation of more standard an animal welfare.

Developing instruments for technical support.

Lobbying for political acceptance of AW at international level.

Engaging international donors for support to animal welfare issues.

CEREMONIE DE CLOTURE

Dr Abdoulaye Bouna Niang, Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique.

Le Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique a trouvé ce groupe intéressant car diversifié, réactif à toutes les présentations et ayant conscience des enjeux du bien-être animal.

Il exprime l'idée que la responsabilité du continent africain est entre les mains des africains et que le temps où d'autres faisaient à leur place est terminé.

Il rappelle que l'OIE accorde une importance énorme aux points focaux, qui sont une force de proposition. Ils constituent une force devant aider à ce que le plus grand nombre adhère sans réserve aux règles du bien-être animal.

Il interpelle les participants en leur indiquant qu'ils savent maintenant ce que l'OIE attend d'eux.

Un diplôme symbolique leur est remis qui dit nettement ce que l'OIE voudrait qu'ils soient demain.

Il leur rappelle qu'ils sont en maîtrise conjointe d'ouvrage dans la formulation des politiques de leur pays et qu'à l'OIE chaque pays a son importance et est équivalent (un pays, une voie).

Dans ces derniers mots, il adresse ses remerciements et rend hommages à plusieurs personnes présente à ce séminaire. Il annonce la tenue de la prochaine commission régionale de l'OIE pour l'Afrique au Rwanda et adresse ses remerciements au Gouvernement du Rwanda pour avoir accepté de l'accueillir.

Dr Walter Masiga, Représentant Sous-Régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique.

L'allocution brève du Représentant sous-régional se focalise sur la réussite de cette réunion et sur le fait que d'autres formations de ce genre seront encore organisées.

Dr Berhe Gebreegziabher, Délégué OIE de l'Éthiopie.

Le Docteur Gebreegziabher indique dans son discours de clôture du séminaire que son Gouvernement et lui-même, en tant que délégué OIE et Président de la commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, avec la secrétaire de cette commission, Mme Marosi, sont satisfaits.

Ce qui a été appris et échangés au cours de ce séminaire doit être augmenté et renforcé dans les pays respectifs des participants.

Il adresse ses remerciement au Docteur Bernard Vallat, Directeur Général de l'OIE, et à ses représentants, pour son suivi des causes africaines. Le Dr B. Vallat est très sensible à la cause africaine, dit-il, il aime l'Afrique et nous l'aimons de même.

Ses remerciements vont ensuite au Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique et au Représentant Sous-Régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique.

Il conclut finalement en disant à bientôt aux participants et non au revoir.

ANNEXE

Résultats du questionnaire envoyé aux délégués OIE en préparation du séminaire.

1/ Domaines dans lesquels les problèmes relatifs au bien-être animal se posent le plus. (*nb de réponses)

Transport des animaux (101*) > Contrôle des populations de chiens errants (95*) > Abattage des animaux (83*) > Abattage pendant les foyers de maladies (77*) > Utilisation des animaux à des fins de recherche ou de formation (52*).

2/ Quel(s) outil(s) aideraient à résoudre les problèmes suivants ?

Abattage pendant les foyers de maladies : Outil : Législation. Renforcement des services vétérinaires.

Abattage des animaux : Outil : Renforcement des services vétérinaires. Outil : Formation.

Transport des animaux : Outil : Législation. Stratégie de communication.

Contrôle des populations de chiens errants : Outil : Législation. Formation.

Utilisation des animaux en recherche ou en formation : Outil : Législation.

3/ Commentaires, contraintes, préoccupations.

Commentaire généraux.

Le bien-être animal n'est pas considéré comme un enjeu majeur par beaucoup de partenaires (ex éleveurs, producteurs de viandes).

Le lien entre le bien-être animal et la santé animal ou la sécurité sanitaire des aliments n'est pas bien compris.

Le bien-être animal est à un stade embryonnaire dans la plupart des pays.

Besoins et outils disponibles et besoins pour sensibiliser le public mal connus.

Besoin de définir le bien vivre/ bien-être de manière plus appropriée car les définitions classiques sont faites pour les pays hautement développés.

L'Afrique a besoin de définir ses propres buts et calendriers pour le bien-être animal.

Manque de personnel dans les SV pour s'assurer de la bonne application des règles.

Il y a des besoins de financement pour renforcer les capacités des services vétérinaires, des stratégies de communication ...

Législation.

Il y a un manque de législation/ régulation (ex. transport des animaux, abattage des animaux, utilisation de l'animal pour des besoins de recherche ou de formation, abattage en cas de contrôle de maladies animales devant être accompagné de compensation).

Il y a nécessité de mettre à jour la législation.

La législation doit être établie en tenant en compte les souhaits de la population.

Nécessité d'une bonne mise en place de toutes la législation sur la protection animale.

Il y a une nécessité d'une volonté politique forte.

Infrastructures.

Il y a un manque d'infrastructures de tout type, ou bien elles sont vieilles ou mal-adaptées (logement des animaux, abattoirs, ...).

Il y a un besoin de renforcer les pratiques d'élevage afin d'assurer que les problèmes liés au

bien-être animal sont minimisés.

Communication.

Il y a un besoin de stratégies de communication (afin d'atteindre les groupes cibles).

Formation.

Besoin de former les partenaires (ex. éleveurs, transporteurs, personnels des abattoirs ...).

Besoin d'experts pour apporter leur appuis aux pays durant les formations organisées.

Appui technique.

Appui sur les mesures recommandées par l'OIE (ex. abattage par fusil ou utilisation d'appâts empoisonnés comme dans le contrôle de la rage) pour pouvoir éviter de mettre en place des mesures non recommandées (ex. Neutralisation des chiens errants)

Conception de véhicules satisfaisant aux règles du bien-être animal (ex. Chargement, déchargement, durée de transport, bonne durée de repos, espace approprié pour un animal, fourniture d'eau et d'aliment durant les exportations ...).

Interaction avec les bénéficiaires.

Dialogue avec les groupes religieux afin d'aboutir à un accord (ex. exigences Halal).

Renforcement de la coopération entre Gouvernements/ ONG, Association internationales.

Coopération entre les Gouvernements et les organismes normalisateurs comme l'OIE.

4/ Travail supplémentaire que devrait entreprendre l'OIE en matière de bien-être animal

Appui.

Assister les EM dans le développement de programmes et d'activités pour la promotion du bien-être animal.

Établir des règles pour l'évaluation des services vétérinaires dans ce domaine.

Formation.

Aider à renforcer les capacités (ex. personnel vétérinaire ...).

Encourager le bien-être animal à devenir un cours spécifique dans les écoles vétérinaires et dans les sciences de l'animal en général.

Mettre en place des formations régulières et suivre les activités des points focaux. Intensifier le nombre d'atelier.

Atelier sur le bien-être animal pour les exports nationaux et les décideurs nationaux.

Envoi d'experts dans les EM pour des échanges d'expériences dans le domaine du bien-être animal. Organiser des visites afin de permettre les échanges d'expérience.

Législation.

Assister les EM dans la formulation d'une législation, dans sa mise à jour ou dans son renforcement.

S'assurer de la mise en place correcte de la législation.

Aider à la préparation de lignes directrices pour rédaction d'une législation.

Lignes directrices techniques.

Aider les EM à définir des standards africains par les africains.

Proposer des modèles pour la conception des véhicules pour le transport des animaux.

Proposer des lignes directrices sur la biosécurité dans les fermes.

Rencontres internationales.

Inclure une campagne de sensibilisation du public au bien-être animal dans la journée vétérinaire mondiale.

Organiser des meetings réguliers entre États membres ayant des problèmes spécifiques dans le bien-être animal ou en en partageant certains.

Être leader dans la création d'un comité régional sur le bien-être animal.

Mettre en place un forum régional pour les partenaires (ex. Partage d'expérience).

Communication.

Fournir une assistance technique dans le domaine de la sensibilisation du public.

Faire connaître des expériences réussies dans la prise en compte du bien-être animal.

Faire du lobbying et promouvoir la problématique bien-être animal dans les pays en voie de développement.

Stratégie de communication pendant l'abattage total en contrôle des maladies animales.

Assister les EM dans la mise en place de campagne d'information visant des groupe cibles.

Promouvoir la sensibilisation (radios internationales, des bulletins, du site web).